

Destination Asie

Une bonne planification permet aux entreprises de mettre le cap sur le monde, affirment les experts de RBC

De plus en plus d'entreprises canadiennes estiment que la région Asie-Pacifique est un incontournable lorsqu'ils souhaitent faire des affaires à l'étranger. Selon RBC®, 16 % des entreprises clientes font des affaires en Chine et d'autres parties de la région Asie-Pacifique. Un autre 10 % prévoient entrer dans l'arène internationale dans un délai de deux ans, avec pour cible la région Asie-Pacifique.

Comment votre entreprise peut-elle contribuer à assurer son propre succès ? Elle devra solliciter des conseils pour mieux comprendre la nature des marchés de la région Asie-Pacifique, prendre des dispositions en conséquence et reconnaître les différences clés entre les systèmes, notamment en ce qui concerne les services bancaires.

1. Prenez vos dispositions

Pour commencer, tirez parti des ressources disponibles telles que les sites gouvernementaux comme Affaires étrangères et Commerce international Canada, Industrie Canada et le Service des délégués commerciaux. Le personnel en place et les sites Web vous fourniront des informations utiles sur les pays de la région Asie-Pacifique.

D'autres ressources sont également à votre disposition : le conseil de commerce Canada-Inde, l'association commerciale Hong Kong-Canada et le conseil commercial Canada-Chine.

Pour respecter la réglementation en matière de services bancaires et commerciaux dans la région Asie-Pacifique, il est essentiel de faire appel à des professionnels locaux (des avocats, des comptables et des conseillers fiscaux) longtemps à l'avance quel que soit le pays choisi pour faire des affaires.

« Nos clients franchissent les frontières de l'Amérique du Nord, et nous suivons leurs traces. Nous serons là où ils auront besoin de nous, et nous leur fournirons les conseils et les ressources mondiales nécessaires pour contribuer à leur réussite. »

Shauneen Bruder
vice-présidente directrice
Marchés des entreprises et
Marchés commerciaux
RBC Banque Royale





Ressources en ligne

Affaires étrangères et Commerce international Canada : international.gc.ca

Industrie Canada : strategis.ic.gc.ca

Service des délégués commerciaux : infoexport.gc.ca

Conseil de commerce Canada-Inde : canada-indiabusiness.ca

Indo-Canada Chamber of Commerce : iccc.org

Association commerciale Hong Kong-Canada : national.hkcba.com

Conseil commercial Canada-Chine : ccbc.com

2. Fiez-vous à votre banque canadienne

Les institutions financières canadiennes constituent une autre ressource précieuse. Elles vous aideront à régler des questions

bancaires spécifiques et vous fourniront des renseignements sur le commerce international.

« Votre banque pourra également vous mettre en contact avec d'autres institutions à l'étranger », observe Jessie Yu, directrice, RBC Marchés des Capitaux® à Beijing. « RBC, par exemple, dispose d'un réseau étendu dans la région Asie-Pacifique, et entretient des liens avec des banques étrangères d'envergure. » De plus, elle assure une présence à long terme dans certains marchés clés de la région et a conclu récemment une association avec Deutsche Bank AG.

RBC assure le lien entre les clients et les banques locales, les consultants et d'autres institutions de soutien et offre une aide directe. Elle comprend la nature des systèmes financiers de l'Asie-Pacifique et est en mesure de fournir des informations et de l'assistance aux entreprises canadiennes.

3. Au-delà des incohérences du marché

« Les pratiques bancaires et la réglementation des affaires présentent une grande complexité dans cette région », observe Leif Simon, responsable du groupe des paiements et des chèques pour la Deutsche Bank en Asie-Pacifique.

M. Simon, qui est basé à Singapour, explique ceci : « On note une plus faible harmonisation ici que dans la zone euro et en Amérique du Nord en raison du nombre élevé de pays dans cette région et du fait que chacun a ses propres règles et méthodes de compensation. » Il ajoute, cependant, que le système bancaire de certaines juridictions comme Hong Kong, Singapour, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, est semblable à celui de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Les entreprises canadiennes ont toujours pu compter sur l'un des systèmes financiers les plus efficaces de la planète. Elles doivent, par conséquent, abaisser leurs attentes en ce qui concerne les

opérations de change, les modes de paiement et la compensation des chèques. Selon le lieu d'exploitation de vos activités, votre entreprise devra composer avec les nuances du marché.

Mme Yu observe, par exemple, que le cadre réglementaire chinois exerce un contrôle beaucoup plus strict des opérations de change que celui des autres pays de la région, comme l'Australie.

M. Simon ajoute que, dans la plupart des pays, les opérations de change doivent être liées à un contrat commercial. « S'il est acceptable dans certains cas d'utiliser un compte de non-résident, il faut en revanche se plier aux obligations de déclaration de la banque centrale », affirme M. Simon.

Par ailleurs, les instruments de paiement varient considérablement à l'intérieur de

cette région. En Inde, les chèques sont un mode paiement privilégié tandis qu'à Hong Kong, on préfère les paiements électroniques et en Chine les opérations par carte de débit.

Dans l'ensemble de la région, les télévirements sont généralement crédités au compte du bénéficiaire le jour même. Ils sont plus rapides que les dépôts directs CCA, qui prennent un jour de plus. Les paiements CCA sont généralement utilisés pour les paiements non urgents, mais ils comportent une limite. Les paiements supérieurs à cette limite doivent être envoyés sous forme de télévirements.

En raison de la nature variée des pratiques de compensation et de la taille des pays, les entreprises peuvent avoir de la difficulté à accéder aux capitaux,

ce qui peut réduire leurs liquidités, augmenter les coûts de financement et avoir une incidence sur les relations avec les fournisseurs et les clients.

M. Simon fait remarquer qu'il existe environ 10 000 zones de compensation de chèques. Aucune banque ne peut à elle seule effectuer la compensation des chèques à l'échelle nationale. Si certains chèques sont compensés le jour même en Inde, d'autres peuvent prendre de 40 à 60 jours pour l'être. En Chine, en revanche, les chèques sont généralement utilisés au sein d'une même ville, car ils viennent à échéance dans un délai de 10 jours. Or, la compensation entre les villes dépasse ce délai. « Les entreprises doivent se familiariser avec ces contraintes et s'adapter à ces différences bancaires », souligne M. Simon.



4. Comment faire face à l'administration

« La différence des pratiques en vigueur dans la région de l'Asie-Pacifique n'est pas le seul enjeu. L'administration est plus lourde qu'en Amérique du Nord », explique Manoj Mistry, directeur, Institutions financières mondiales à RBC Marchés des Capitaux à Singapour.

Il observe que les ententes de services bancaires sont généralement conformes aux normes imposées par le gouvernement local ou les organismes de réglementation. Les conditions qui régissent les contrats ne sont pas négociables. Les clients peuvent à l'occasion demander des précisions mais ne peuvent pas apporter de changements.

Au dire de Kalpana Pareek, directrice, comptes d'entreprise et forfaits, RBC Banque Royale®, les exigences relatives à la conduite des opérations à l'étranger peuvent être relativement strictes. Outre les documents requis, on demande parfois aux entreprises canadiennes installées en Inde de se procurer des permis pour effectuer des opérations dans certains secteurs industriels.

Vu l'étendue des exigences bancaires et du marché, il est essentiel pour les entreprises d'obtenir le soutien nécessaire pour mener des activités à l'étranger.

5. À la recherche de solutions bancaires

Les institutions financières canadiennes cherchent des moyens d'offrir une plus vaste gamme de solutions intégrées aux entreprises canadiennes qui sont de plus en plus nombreuses à faire des affaires à l'étranger.

En mai 2008, par exemple, RBC a annoncé un nouveau partenariat avec Deutsche Bank afin de tirer parti de la vaste infrastructure de services financiers de la région Asie-Pacifique.

« En s'appuyant sur RBC comme principal point de contact pour leurs opérations bancaires internationales, les entreprises canadiennes peuvent avoir accès à la gamme complète de solutions de gestion de trésorerie, explique Jana Henderson, directrice, RBC Solutions globales®. Parmi les solutions proposées, mentionnons les services suivants offerts dans le pays : les comptes de dépôt, les dépôts

directs CCA dans la devise appropriée, les recouvrements – les boîtes postales et les dépôts directs CCA, par exemple – l'impression et la distribution de chèques et les relevés des soldes et des opérations effectuées en direct. »

L'établissement d'ententes bancaires à l'étranger peut s'avérer complexe. En agissant comme point de contact unique, RBC peut faciliter ce processus et offrir une expérience bancaire plus cohérente et prévisible.

« Nos clients franchissent les frontières de l'Amérique du Nord, et nous suivons leurs traces », précise Shauneen Bruder, vice-présidente directrice, Marchés des entreprises et Marchés commerciaux de RBC Banque Royale. « Nous serons là où ils auront besoin de nous et nous leur fournirons les conseils et les ressources mondiales nécessaires pour contribuer à leur réussite. »

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont RBC peut vous aider à accéder aux marchés mondiaux en toute confiance, visitez le site www.rbcbanqueroyale.com/capsurlemonde.



RBC Banque Royale®

Le contenu de cette publication est fourni à titre indicatif seulement et ne vise pas à fournir des conseils spécifiques sur vos activités commerciales et ne doit pas être considéré comme une source fiable à cet égard. Certaines méthodes décrites dans le présent document peuvent ne pas s'appliquer. Avant de mettre en œuvre une stratégie, nous vous recommandons de consulter un spécialiste au sujet de votre secteur d'activité et d'élaborer un plan spécialement conçu pour vos besoins.

© Marques déposées de la Banque Royale du Canada RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

VPS48097

50095 (08/2008)